



**PRÉFÈTE
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Plan départemental de mobilisation contre les conduites addictives dans le Rhône

2024 - 2027



Préface

Placée auprès de la première ministre, la MILDECA anime et coordonne l'action du gouvernement en matière de lutte contre les drogues et les conduites addictives.

La nouvelle stratégie interministérielle de mobilisation contre les conduites addictives 2023-2027 adoptée par le gouvernement en mars 2023 définit les orientations relatives à la prévention des conduites addictives suite à une large concertation entre partenaires.

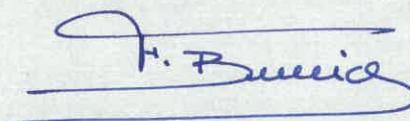
Alcool, drogues, tabac, écran, jeux traversent notre société. Face à la consommation de substances psychoactives, à la fréquence des addictions et à leurs conséquences, il est nécessaire de coordonner l'action des institutions, des professionnels, des associations et des collectivités pour renforcer son efficacité.

Le présent plan départemental de mobilisation contre les conduites addictives du Rhône 2024-2027 poursuit cet objectif et s'inscrit dans les orientations de la stratégie interministérielle de mobilisation contre les conduites addictives et la nouvelle feuille de route régionale Auvergne - Rhône-Alpes.

Les enjeux sont, non seulement la prévention et l'accompagnement socio-sanitaire des usagers, mais aussi l'ordre et la tranquillité publique ainsi que la sécurité au quotidien pour tous.

Ce plan se décline en 5 axes avec différents objectifs identifiés. Les actions opérationnelles y sont détaillées et les indicateurs de résultats sont recensés.

La préfète du Rhône

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'F. Buccio', with a horizontal line underneath.

Fabienne BUCCIO

Sommaire

01 Propos liminaires - Caractéristiques départementales du Rhône

05 Introduction

06 Les objectifs cibles

07 Les objectifs stratégiques du plan

- La prévention des conduites addictives chez les jeunes, gage de santé
- Annihiler et contrôler l'accès aux produits addictifs
- S'adapter et faire de la prévention dans les nouveaux lieux et événements festifs
- Engager les entreprises et les services publics dans la prévention des conduites addictives en milieu professionnel
- Sensibiliser, mobiliser et accompagner les élus locaux sur l'ensemble des territoires

14 La mise en œuvre

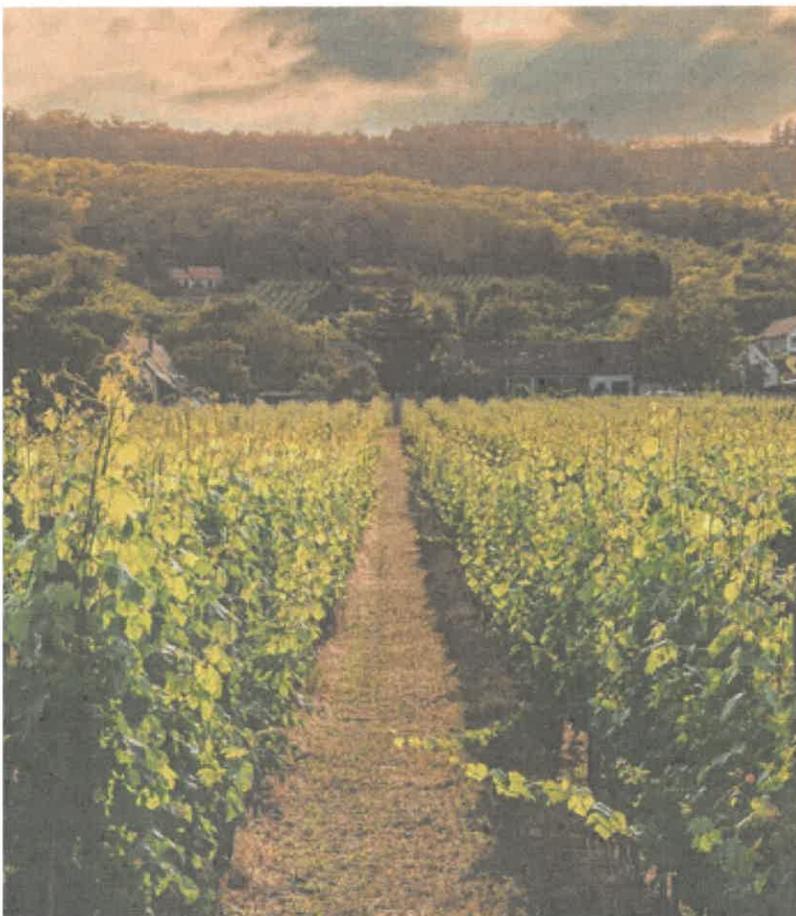
17 Tableau de bord

La région Auvergne - Rhône Alpes, avec ses douze départements, est une région très étendue aux diversités territoriales importantes.

La population adulte d'Auvergne-Rhône-Alpes présente des niveaux d'usage de tabac quasi identiques aux moyennes nationales, excepté pour l'usage intensif en retrait dans la région. En revanche, les jeunes de 17 ans de la région se caractérisent par des niveaux d'expérimentation (63 % vs 59 %) et d'usage quotidien (27 % vs 25 %) supérieurs à ceux observés en France métropolitaine.

Malgré ce contexte de consommation, la mortalité liée aux cancers des voies pulmonaires est en deçà de la moyenne nationale.

Un profil similaire apparaît concernant l'alcool : pas de différence par rapport à la moyenne nationale chez les adultes et une surconsommation des jeunes de 17 ans, tant pour l'expérimentation (87 % vs 86 %) que l'usage au cours du mois (70 % vs 66 %) ou l'usage régulier (10 % vs 8 %). En termes de conséquences des usages, la région Auvergne-Rhône-Alpes affiche un niveau de mortalité prématurée liée à l'alcool (alcoolisme et cirrhose) inférieur à la moyenne nationale. Si le taux d'interpellation pour ivresses sur la voie publique est sensiblement inférieur, les accidents corporels ou mortels dus à l'alcool présentent quant à eux des niveaux supérieurs.



Concernant le cannabis, les usages en population adulte ne se distinguent pas non plus de la moyenne nationale, alors que, là encore, les niveaux parmi les 17 ans s'avèrent plus élevés, quel que soit l'indicateur considéré : expérimentation (42 % vs 39 %), usage au cours du mois (23 % vs 21 %) ou usage régulier (8 % vs 7 %). Malgré ces prévalences plus élevées, le nombre d'interpellations pour infractions à la législation sur les stupéfiants (ILS), concernant principalement le cannabis, demeure à un niveau inférieur à celui observé ailleurs en France.

Enfin, s'agissant des autres produits illicites, les niveaux d'expérimentation sont semblables à ceux du reste de la France, tant chez les adultes de la région que des jeunes de 17 ans. Les habitants de la région Auvergne-Rhône-Alpes présentent une sous-mortalité due aux accidents de la route ou aux surdoses liés aux drogues illicites. (source OFDT- ESCAPAD)

Conformément au Plan national de mobilisation contre les addictions 2018-2022, ainsi qu'à la feuille de route régionale 2019-2022 et à la circulaire du 12 décembre 2022, les actions MILDECA se sont inscrites dans une dynamique de traiter prioritairement les publics les plus fragiles, notamment les plus jeunes et sur des territoires prioritaires, mais aussi en milieu scolaire et en milieu festif.

De manière générale, plus l'expérimentation d'un produit se fait tôt dans l'adolescence, plus le risque augmente de perdre plus tard le contrôle de sa consommation et devenir dépendant. Les jeunes sont loin d'être tous égaux face aux consommations de substances et autres conduites addictives, qui peuvent varier selon leurs conditions de vie, leur histoire ou leur environnement social.

Les jeunes ont de plus grandes chances de consommer un produit s'ils côtoient des personnes qui en consomment souvent, dans leur cercle familial, amical ou professionnel. Pour le tabac et l'alcool tout comme pour le cannabis, les jeunes de 17 ans qui sont en apprentissage et ceux qui sont sortis du système scolaire ont davantage tendance à expérimenter et à consommer régulièrement que les lycéens.

Enfin, les jeunes qui habitent dans des grandes villes sont moins nombreux à fumer des cigarettes et à boire de l'alcool que ceux qui habitent dans des petites villes ou à la campagne. De plus, parmi ceux qui consomment ces produits, les jeunes qui vivent dans des grandes villes ont tendance à le faire en moins grande quantité.

2021

En 2021, dix projets départementaux ont été retenus. La plupart des actions menées avaient pour but de prévenir les prises de risques et les conduites addictives chez les jeunes en favorisant le développement de leurs compétences psychosociales (cognitives, relationnelles et émotionnelles).

Ces actions ont permis aussi la formation et la mise à niveau de professionnels dans les différents domaines d'interventions. Le dispositif TAPAJ (travail alternatif payé à la journée), action dont la MILDECA reste partie prenante (cf circulaire du 1er décembre 2020) et supporté par l'association OPPELIA. Une nouvelle action dans le domaine des addictions aux écrans supportée par l'association génération numérique a permis de former les élèves à un usage responsable réfléchi et citoyen des outils numériques mais aussi de prévenir et réduire les conduites addictives en matière de consommation d'écran chez les jeunes. Il est à noter encore que l'association OPPELIA poursuit le programme « travail payé à la journée » (TAPAJ) dans le Rhône.

2022

En 2022, la plupart des actions menées ont eu pour but de prévenir les prises de risque – avec une attention toute particulière sur la consommation du protoxyde d'azote dans les territoires QPV et les conduites addictives chez les jeunes en renforçant le développement de leurs compétences psychosociales. L'association OPPELIA poursuit le programme TAPAJ permettant de réinsérer professionnellement des jeunes.

Deux nouveaux projets (prévention et formation) portés par l'association DÉCLIC dans le domaine de l'addiction à la pornographie ont permis, d'une part, de sensibiliser sur les risques de la consommation de pornographie à destination d'élèves et, d'autre part, de former les professionnels en milieu éducatif et clinique.

2023

Au titre de la campagne MILDECA 2023, la préfecture du Rhône a réceptionné 13 dossiers de candidature sur l'appel à projets départemental auxquels se rajoutent les 2 dossiers récupérés de l'appel à projets national, soit 15 dossiers examinés au total.

La moitié des projets se déroule au sein d'établissements scolaires dont le choix se fait en collaboration avec le rectorat (DSDEN). Ces projets en milieu scolaire visent à renforcer les comportements psycho-sociaux (cognitives, relationnelles et émotionnelles) des plus jeunes leur permettant de changer leur comportement de façon autonome par des choix éclairés. Les CPS font en outre partie des 10 grandes orientations stratégiques de la MILDECA pour les 4 prochaines années.

La plupart des associations traitent de plusieurs substances addictives. A contrario, Génération numérique traite uniquement de l'addiction aux écrans et Delta France de la consommation du protoxyde d'azote.

Un nouveau projet très ambitieux, est celui porté par fondation union prévoyance BTP Sud-Est – UPEMO qui s'adresse aux animateurs relais des 11 centres de formation apprentis (CFA) du BTP et des lycées professionnels de la région AURA.

Un premier objectif est de sensibiliser les jeunes âgés de 16 à 25 ans en moyenne, aux comportements à risque en leur proposant de les aider à garder le contrôle dans leur consommation, de les amener à modifier leur comportement lors de situations à risque et d'ainsi diminuer le nombre d'accidents du travail aux excès d'alcool et de drogue.

Un second objectif est la mise à disposition d'outils sur le thème des conduites addictives destinés aux animateurs-relais pour leur permettre de déployer sur le terrain des séances collectives ou individuelles avec les élèves.

Ces outils auront pour objectif d'accompagner les animateurs relais en proposant une approche pédagogique qualitative leur permettant de réagir rapidement et efficacement lorsque des situations à risque sont détectées.

Tout comme la feuille de route régionale 2023-2027, le plan départemental du Rhône 2024-2027 adopte les cinq même objectifs stratégiques.

Les trois premiers seront abordés dans la continuité des années précédentes. L'objectif en lien avec les addictions en milieu professionnel doit être renforcé avec entre autre, une sensibilisation et un investissement des dirigeants. Pour le dernier objectif, il convient d'inviter les élus locaux à prendre en compte cette problématique et les accompagner dans la mesure du possible.



• OBJECTIF N°2

Annihiler et contrôler l'accès aux produits addictifs

• OBJECTIF N°1

La prévention des conduites addictives chez les plus jeunes, gage de santé



• OBJECTIF N°3

S'adapter et faire de la prévention dans les nouveaux lieux et événements festifs

• OBJECTIF N°4

Engager les entreprises et les services publics dans la prévention des conduites addictives en milieu professionnel



• OBJECTIF N°5

Sensibiliser, mobiliser et accompagner les élus locaux sur l'ensemble des territoires

Selon la stratégie interministérielle de mobilisation contre les conduites addictives 2023-2027, les conséquences des consommations à risque de substances psychoactives et des conduites addictives sont considérables et touchent de très nombreux aspects du fonctionnement de la société française.

Contribuer à relever ces défis implique d'atteindre des résultats qui se mesurent par :

-  Une évolution des représentations associées aux produits psychoactifs et une meilleure connaissance des risques et dommages associés, chez les différentes populations (enfants, adolescents, femmes enceintes, adultes, parents, professionnels...)
-  Une réduction de l'accessibilité tant des produits licites (alcool, tabac, jeux d'argent et de hasard), avec en particulier le respect de l'interdiction de vente aux mineurs, que de produits licites.
-  Un recul de l'âge des expérimentations, notamment par la création d'un environnement familial protecteur.
-  Une réduction des consommations de produits psychoactifs et des conduites addictives, en particulier chez les enfants et les jeunes adultes.
-  Une augmentation de la proportion des patients atteints d'addictions pris en charge (réduction du "treatment gap").
-  Une réduction de la criminalité, de la violence et de l'insécurité liées aux trafics.

Cinq objectifs stratégiques ont été définis au niveau régional pour structurer l'ensemble des actions co-financées par la MILDECA sur la période 2023-2027.

Ces objectifs sont repris dans le plan départemental.

1 - La prévention des conduites addictives chez les jeunes, gage de santé

Les jeunes qu'ils soient en situation de fragilité ou non, sont une cible facile car plus influençables et peuvent être amenés à consommer de l'alcool, des substances psychoactives, tabac ou adopter des comportements à risques (écran, jeux d'argent et de hasard) qui détériorent leur capitale santé.

Chez les enfants et les jeunes, les CPS ont un impact positif sur le développement global, le bien-être, la résilience, la réussite scolaire, et permettent de réduire les troubles anxio-dépressifs, le suicide et les conduites à risque (en matière de comportements sexuels, violences, addictions,...).

Les compétences psychosociales des enfants et des jeunes doivent être développées grâce à des interventions coordonnées tout au long de leur parcours, organisées dans leurs différents milieux de vie.

- **Renforcer les compétences psycho-sociales pour prévenir les comportements à risque**

- Déterminer les modalités d'intégration des apports des programmes CPS dans les pratiques pédagogiques et éducatives, de la maternelle à l'enseignement supérieur.
- Modéliser et déployer un programme de renforcement des CPS en faveur des jeunes de 16 à 18 ans, quel que soit leur lieu de formation.



- **Informier sur les risques, en adaptant le contenu et le vecteur de l'information aux différents publics ciblés**

- Renouveler des campagnes de prévention et des opérations de marketing social relatives au tabac, à l'alcool, au cannabis, aux jeux d'argent et de hasard, au protoxyde d'azote.
- Communiquer auprès des jeunes sur les risques par l'intermédiaire de médias adaptés et favoriser la réalisation de support de communication en associant les jeunes eux-mêmes, afin de renforcer leur engagement et la crédibilité des messages.
- Développer les actions en partenariat avec les rectorats et la sécurité routière.

- **Favoriser le changement de comportement**

- Développer l'analyse des freins au changement de comportement et des facteurs favorisant ce changement.
- Mettre en évidence, aux yeux des jeunes et du grand public, l'exposition des jeunes au marketing des producteurs et distributeurs.

- **Contrôler le rôle clé de la sphère familiale**

- Sensibiliser les parents qui se désengagent de plus en plus et continuer la formation des équipes éducatives afin d'assurer une continuité d'action couvrant les différents espaces de vie des jeunes.
- Il peut être proposé à des groupes de parents déjà existants et mobilisés sur d'autres problématiques, d'aborder le sujet de la prévention des conduites addictives de leurs enfants lors d'un atelier thématique. La gestion de l'adolescence constitue un travail de confiance et de long terme avec des partenaires en qui les parents ont confiance.
- Poursuivre la mise à disposition des familles de repères et ressources simples pour sensibiliser aux risques d'un usage excessif des écrans et faciliter la limitation des usages dans le cadre privé.

Afin de mener à bien ces actions, il peut être utile de s'appuyer sur les partenaires, comme des structures déjà existantes (points d'accueil écoute jeunes, espaces santé jeunes, services de protection maternelle et infantile, maisons des adolescents, etc).

Indicateurs :

- Nombre d'actions menées
- Nombre de professionnels formés
- Nombre de parents sensibilisés
- Nombre et catégorie de public pris en charge

2 - Annihiler et contrôler l'accès aux produits addictifs

- **Encadrer strictement la publicité et la vente des produits à risque**

- Réduire la pression publicitaire, notamment sur les jeunes et les enfants (personnes vulnérables) en renforçant les contrôles. Également, faire respecter l'interdiction de ventes aux mineurs en réalisant des contrôles réguliers et dissuasifs.

- Inciter les fédérations professionnelles (débitants de tabac, commerces de proximité, cafés, etc) à poursuivre le développement des chartes d'engagement et des actions de sensibilisation en s'appuyant sur les réseaux professionnels de prévention et les acteurs associatifs locaux. Elles pourront être associées aux plans de contrôles afin qu'une large publicité puisse être réalisée en interne à cet égard.

- **Agir sur les prix**

- Agir sur les prix est unanimement reconnu comme un levier efficace pour réduire la demande.

- **Réduire la disponibilité et l'accessibilité des produits stupéfiants ou à usage détournés**

- L'objectif est de ralentir voire stopper la diffusion des produits illicites et licites à usage détournés (protoxyde d'azote). Au regard de l'état de la menace générée par les trafics de stupéfiants, une intensification de la politique de lutte contre les trafics s'impose.

- Le nouveau plan de lutte contre les trafics de stupéfiants 2023, en cours d'élaboration, apportera des nouvelles pistes pour lutter contre ce phénomène avec vraisemblablement une intensification de la politique de lutte contre les produits stupéfiants.

Indicateurs :

- Nombre d'actions menées dans les commerces en lien avec les produits addictifs

- Nombre de contrôles réalisés

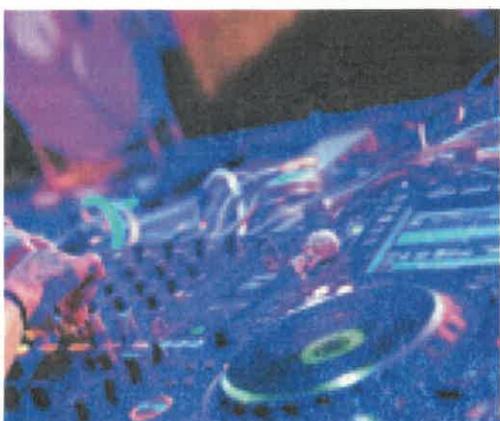
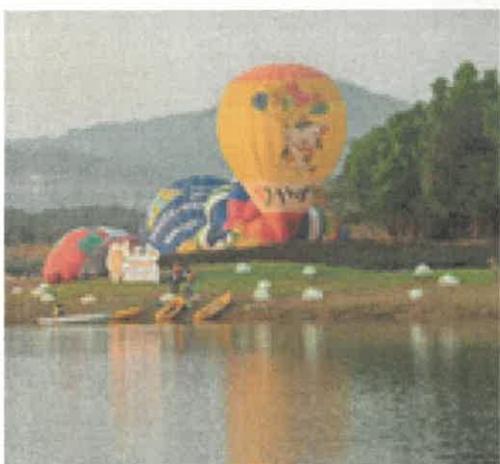
- Nombre de personnes formés

- Nombre de points de vente ciblées

Dont tabacs :

Dont débits de boissons :

Dont autres :



3 - S'adapter et faire de la prévention dans les nouveaux lieux et évènements festifs

Les nouveaux lieux festifs constituent une variété d'évènements, allant des festivals de musique en plein air, aux soirées étudiantes ainsi qu'aux manifestations sportives (notamment les JO 2024) et culturels, en passant par des rassemblements privés dans des villas ou au sein de sites culturels tels que les lacs ou les stations de ski.

Cependant, l'émergence de ces nouveaux lieux représente un défi majeur en termes d'adaptation et de prévention. La sécurité et le bien être des participants sont en jeu, et leur garantie repose sur la capacité à anticiper et à réagir de manière proactive aux défis qui se posent. Parmi ces défis, figurent la sécurité des participants, la gestion des risques et la régulation des comportements à risque.

• Identifier et évaluer les risques potentiels associés aux nouveaux lieux et évènements festifs

- Intégrer la prévention des conduites à risque dans le cadre des JO 2024
- Renforcer la sécurité routière et les contrôles d'alcoolémie : de stupéfiants à la sortie des festivals.
- Appréhender les mélanges de drogues réalisés et sensibiliser les personnes sur leur consommation.

• Sensibiliser les participants aux enjeux de sécurité, de santé et de comportement responsable et les éduquer sur les bonnes pratiques à adopter

- Développer la prévention auprès des établissements et organisateurs pour le bien être de la clientèle.
- Appréhender les mélanges de drogues réalisés et sensibiliser les personnes sur leur consommation.
- Réaliser des campagnes de prévention et de réduction des risques liés à la consommation de produits addictifs (sur les lieux festifs, dans les établissements scolaires mais également à travers les réseaux sociaux).

- **Faciliter la collaboration entre les organisateurs d'évènements, les autorités locales, les forces de l'ordre, les services de santé et autres parties prenantes**

- Renforcer la sécurité routière et les contrôles d'alcoolémie / de stupéfiants à la sortie des festivals.

- Mettre en place une charte départementale de vie nocturne qui a pour ambition de concilier, dans une approche constructive et volontariste, la tranquillité des riverains, les enjeux de santé publique et les multiples activités et emplois liés à la vie nocturne.

En parallèle, attribuer un label à certains établissements nocturnes visant à améliorer la qualité de la nuit et à valoriser les lieux qui s'impliquent pour le bien être de la clientèle.

- **Intégrer les pratiques de développement durable pour minimiser l'impact écologique des évènements festifs, notamment en ce qui concerne la gestion des déchets et la préservation des espaces naturels**

- Réaliser des actions de nettoyage et de remise en état des lieux suite aux évènements festifs, tout en considérant l'environnement.

Indicateurs :

- Nombre d'actions de prévention réalisées
- Nombre de publics ciblés
- Nombre de contrôles réalisés
- Nombre de chartes développées
- Nombre de professionnels associés

4 - Engager les entreprises et les services publics dans la prévention des conduites addictives en milieu professionnel

Le milieu professionnel n'est pas épargné par la consommation de drogues (tabac, alcool, cannabis, médicaments, etc) ou les comportements addictifs. Les employeurs rencontrent fréquemment des problématiques liées aux conduites addictives de leurs collaborateurs.

- **Mettre en place une stratégie de prévention et de réduction des risques efficace basée sur la prévention collective et la promotion de la santé**

- **Décloisonner la santé au travail et la santé publique**

- **Instaurer le dialogue et créer un climat de confiance**
- **Accompagner les travailleurs vulnérables et prévenir la désinsertion professionnelle**
 - Développer des partenariats entre les professionnels de première ligne et ceux des dispositifs spécialisés en addictologie.
 - Former les professionnels à la prévention addictive et aux modalités d'accompagnement ;
 - Établir un lien avec la sécurité routière.
 - Promouvoir des moments conviviaux sans alcool sur les lieux de travail.
 - Effectuer de la prévention pour les métiers à risque, notamment en lien avec les travaux publics.

Indicateurs :

- Nombre d'actions de prévention réalisées
- Nombre de publics ciblés
- Nombre de contrôles réalisés
- Nombre de chartes développées
- Nombre de professionnels associés

5 - Sensibiliser, mobiliser et accompagner les élus locaux sur l'ensemble des territoires

Afin que nos actions prennent plus d'ampleur, il semble nécessaire de sensibiliser, accompagner et mobiliser les élus locaux sur l'ensemble du territoire y compris ruraux.

Le maire a un rôle essentiel à jouer aux côtés des services de l'État en matière d'éducation, des familles, des professionnels, des associations pour retarder l'âge des premières consommations à risque et faire respecter les interdits qui protègent.

Les maires qui veillent à la tranquillité publique et au lien civique, sont amenés à gérer les conséquences des conduites addictives et peuvent donc contribuer à les limiter voire les prévenir.

Bien que la prévention des conduites addictives ne fasse pas partie en tant que telle des compétences du maire, ce dernier a pourtant vocation à l'intégrer dans plusieurs de ces champs d'intervention. En tant qu'employeur vis-à-vis des agents municipaux et de ses administrés.

Un maire qui souhaite élaborer une politique locale de prévention peut adosser sa démarche à plusieurs dispositifs existant tels que :

- Les dispositifs de contractualisation en matière de santé (contrat local de santé) ;
- Les dispositifs d'échange en matières de prévention de la délinquance (CLSP/CISPD) ;
- Les dispositifs de politique de la ville pour les quartiers situés dans la géographie prioritaire de la politique de la ville ;
- Les cités éducatives.

Indicateurs :

- Nombre de municipalités adhérentes au projet



N° 01 - La prévention des conduites addictives chez les jeunes, gage de santé

- Poursuivre la prévention des conduites addictives des enfants et des adolescents, en particulier par le renforcement des compétences psychosociales et l'aide à la parentalité pour une prévention efficace en établissement scolaire mais aussi dans les structures proposant des activités périscolaire, et les établissements sociaux.

Chez les enfants et les jeunes, les CPS ont un impact positif sur le développement global, le bien-être, la résilience, la réussite scolaire, et permettent de réduire les troubles anxio-dépressifs, le suicide et les conduites à risque (en matière de comportements sexuels, violences, addictions, etc.).

- Favoriser le repérage précoce, l'accompagnement et, le cas échéant, l'orientation des personnes faisant l'usage de substances psychoactives, vers les professionnels des champs éducatifs, sportif, sanitaire et social, afin de prévenir le développement de conduites addictives et de réduire les dommages associés ; formaliser les partenariats entre ces professionnels de première ligne et ceux pouvant constituer un recours pour les personnes concernées (maisons des adolescents, centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologies).

N° 02 - Annihiler et contrôler l'accès aux produits addictifs

- Persévérer dans le respect de l'interdiction de ventes aux mineurs de tabac, d'alcool, de protoxyde d'azote et de jeux d'argent et de hasard visant à assurer un environnement protecteur et retarder les expérimentations des plus jeunes (sensibiliser les commerces ouverts la nuit, rappeler la loi aux mineurs...), en réalisant des contrôles réguliers et dissuasifs.

- Réduire la pression publicitaire en renforçant les contrôles et user du levier efficace qui est l'action sur les prix.

- Réduire la disponibilité et l'accessibilité aux produits stupéfiants est un objectif. Le nouveau plan de lutte contre les trafics de stupéfiants, avec vraisemblablement une politique plus soutenue, apportera de nouvelles pistes pour palier à ce phénomène.

N° 03 - S'adapter et faire de la prévention dans les nouveaux lieux et événements festifs

- Prévention et réduction des risques en espace festifs liées aux conduites addictives, sexualité, risques auditifs et risque sur la route.
- Développer les pratiques en milieu festif consistant à proposer des boissons non alcoolisées attractives (maraudes et stands) ainsi que des activités ou défis décolorés de la consommation d'alcool.
- Accompagner les organisateurs d'évènement festifs au développement de pratique de réduction des risques et mettre en place des formations et actions auprès des équipes organisatrices (salarié, bénévoles...)
- Favoriser la mise en place des dispositifs de prévention autour des événements d'ampleur (JO 2024, tour de France...)

N° 04 - Engager les entreprises et les services publics dans la prévention des conduites addictives en milieu professionnel

- Prévenir les facteurs liés au travail favorisant les consommations (horaires atypiques, travail isolé), les contraintes physiques exposant au risque de problèmes de santé, certains environnements (travail au froid, à la chaleur, en extérieur...) sont impliqués dans les usages de substance psychoactives.
- Mettre en place des actions avec pour objectif de protéger la santé et la sécurité des travailleurs des entreprises, mais aussi la sécurité des tiers.
- Former, informer et sensibiliser les directions des établissements à cette problématique.

N° 05 - Sensibiliser, mobiliser et accompagner les élus locaux sur l'ensemble des territoires

- Meilleure couverture territoriale des interventions répondant aux besoins du terrain.
- Mise en place de projets locaux de prévention aux addictions par les collectivités : les préfetures sont invitées à subventionner des associations qui mettent leur expertise (diagnostiquer / prioriser les actions / mobiliser / former les acteurs) au service des collectivités en les accompagnant dans la mise en œuvre de leurs projets.
- Respect de l'interdiction de vente et de consommation par les mineurs.
- Prendre des arrêtés municipaux interdisant la consommation de protoxyde d'azote sur la voie publique.
- Améliorer la sécurité et lutter contre la criminalité (démantèlement de réseaux, lutte contre les trafics, présence sur les fours).

Axes	Objectifs	Actions à développer	Indicateurs
<p>1 - La prévention des conduites addictives chez les jeunes, gage de santé</p>	<p>Renforcer les compétences psycho-sociales pour prévenir les comportements à risque</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Déterminer les modalités d'intégration des apports des programmes CPS dans les pratiques pédagogiques et éducatives, de la maternelle à l'enseignement supérieur - Modéliser et déployer un programme de renforcement des CPS en faveur des jeunes de 16 à 18 ans, quel que soit leur lieu de formation 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'actions menées Nombre de professionnels formés Nombre de parents sensibilisés Nombre et catégories de public pris en charge
	<p>Informers sur les risques, en adaptant le contenu et le vecteur de l'information aux différents publics ciblés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renouveler des campagnes de prévention et des opérations de marketing social relatives au tabac, à l'alcool, au cannabis, aux jeux d'argent et de hasard, au protoxyde d'azote - Communiquer auprès des jeunes sur les risques par l'intermédiaire de médias adaptés et favoriser la réalisation de support de communication en associant les jeunes eux-mêmes, afin de renforcer leur engagement et la crédibilité des messages - Développer les actions en partenariat avec les rectorats et la sécurité routière 	
	<p>Favoriser le changement de comportement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développer l'analyse des freins au changement de comportement et des facteurs favorisant ce changement - Mettre en évidence, aux yeux des jeunes et du grand public, l'exposition des jeunes au marketing des producteurs et distributeurs 	

Axes	Objectifs	Actions à développer	Indicateurs
<p>1 - La prévention des conduites addictives chez les jeunes, gage de santé</p>	<p>Conforter le rôle clé de la sphère familiale</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les parents qui se désengagent de plus en plus et continuer la formation des équipes éducatives afin d'assurer une continuité d'action couvrant les différents espaces de vie des jeunes - Il peut être proposé à des groupes de parents déjà existants et mobilisés sur d'autres problématiques, d'aborder le sujet de la prévention des conduites addictives de leurs enfants lors d'un atelier thématique. La gestion de l'adolescence constitue un travail de confiance et de long terme avec des partenaires en qui les parents ont confiance - Poursuivre la mise à disposition des familles de repères et ressources simples pour sensibiliser aux risques d'un usage excessif des écrans et faciliter la limitation des usages dans le cadre privé 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'actions menées Nombre de professionnels formés Nombre de parents sensibilisés Nombre et catégories de public pris en charge
<p>2 - Annihiler et contrôler l'accès aux produits stupéfiants</p>	<p>Encadrer strictement la publicité et la vente des produits à risque</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire la pression publicitaire, notamment sur les jeunes et les enfants (personnes vulnérables) en renforçant les contrôles. Également, faire respecter l'interdiction de ventes aux mineurs en réalisant des contrôles réguliers et dissuasifs - Inciter les fédérations professionnelles (débitants de tabac, commerces de proximité, cafés,...) à poursuivre le développement des chartes d'engagement et des actions de sensibilisation en s'appuyant sur les réseaux professionnels de prévention et les acteurs associatifs locaux. Elles pourront être associées aux plans de contrôles afin qu'une large publicité puisse être réalisée en interne à cet égard 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'actions menées dans les commerces Nombre de contrôles réalisés Nombre de personnes formées Nombre de point de vente ciblés

Axes	Objectifs	Actions à développer	Indicateurs
<p>2 - Annihiler et contrôler l'accès aux produits stupéfiants</p>	<p>Agir sur les prix</p>	<p>Agir sur les prix est unanimement reconnu comme un levier efficace pour réduire la demande</p>	<p>Nombre d'actions menées dans les commerces</p> <p>Nombre de contrôles réalisés</p> <p>Nombre de personnes formées</p> <p>Nombre de point de vente ciblés</p>
	<p>Réduire la disponibilité et l'accessibilité des produits stupéfiants</p>	<p>- L'objectif est de stopper voire ralentir la diffusion des produits illicites et licites à usage détourné. Au regard de l'état de la menace générée par les trafics de stupéfiants, une intensification de la politique de lutte contre les trafics s'impose</p> <p>- Le nouveau plan de lutte contre les trafics de stupéfiants 2023 en cours d'élaboration apportera des nouvelles pistes pour lutter contre ce phénomène avec vraisemblablement une intensification de la politique de lutte contre les produits stupéfiants</p>	
<p>3 - S'adapter et faire de la prévention dans les nouveaux lieux et événements festifs</p>	<p>Identifier et évaluer les risques potentiels associés aux nouveaux lieux festifs</p>	<p>Sensibiliser les participants aux enjeux de sécurité, de santé et de comportement responsable et les éduquer sur les bonnes pratiques à adopter</p>	<p>Nombre d'actions de prévention réalisées</p> <p>Nombre de publics ciblés</p> <p>Nombre de contrôles réalisés</p> <p>Nombre de chartes développées</p>

Axes	Objectifs	Actions à développer	Indicateurs
<p>3 - S'adapter et faire de la prévention dans les nouveaux lieux et événements festifs</p>	<p>Sensibiliser les participants aux enjeux de sécurité, de santé et de comportement responsable et les éduquer sur les bonnes pratiques à adopter</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développer la prévention auprès des établissements et organisateurs pour le bien être de la clientèle - Appréhender les mélanges de drogues réalisés et sensibiliser les personnes sur leur consommation - Réaliser des campagnes de prévention et de réduction des risques liés à la consommation de produits addictifs (sur les lieux festifs, dans les établissements scolaires mais également à travers les réseaux sociaux) 	<p>Nombre d'actions de prévention réalisées</p> <p>Nombre de publics ciblés</p> <p>Nombre de contrôles réalisés</p> <p>Nombre de chartes développées</p>
	<p>Faciliter la collaboration entre les organisateurs d'évènements, les autorités locales, les forces de l'ordre, les services de santé et autres parties prenantes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la sécurité routière et les contrôles d'alcoolémie / de stupéfiants à la sortie des festivals - Mettre en place une charte départementale de vie nocturne qui a pour ambition de concilier, dans une approche constructive et volontariste, la tranquillité des riverains, les enjeux de santé publique et les multiples activités et emplois liés à la vie nocturne 	
	<p>Intégrer les pratiques de développement durable pour minimiser l'impact écologique des événements festifs, notamment en ce qui concerne la gestion des déchets et la préservation des espaces naturels</p>	<p>Réaliser des actions de nettoyage et de remise en état des lieux suite aux événements festifs, tout en considérant l'environnement</p>	

Axes	Objectifs	Actions à développer	Indicateurs
<p>4 - Engager les entreprises et les services publics dans la prévention des conduites addictives en milieu professionnel</p>	<p>Mettre en place une stratégie de prévention et de réduction des risques efficace basée sur la prévention collective et la promotion de la santé</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des partenariats entre les professionnels de première ligne et ceux des dispositifs spécialisés en addictologie - Former les professionnels à la prévention addictive et aux modalités d'accompagnement - Établir un lien avec la sécurité routière - Promouvoir des moments conviviaux sans alcool sur les lieux de travail - Effectuer de la prévention pour les métiers à risque, notamment en lien avec les travaux publics 	<p>Nombre de personnels formés</p> <p>Nombre d'actions de prévention réalisées</p> <p>Nombre de personnes accompagnées</p>
	<p>Décloisonner la santé au travail et la santé publique</p>		
	<p>Instaurer le dialogue et créer un climat de confiance</p>		
	<p>Accompagner les travailleurs vulnérables et prévenir la désinsertion professionnelle</p>		

Axes	Objectifs	Actions à développer	Indicateurs
<p>5 - Sensibiliser, mobiliser et accompagner les élus locaux sur l'ensemble des territoires</p>	<p> limiter et/ou prévenir les conduites addictives aussi bien pour ses administrés que pour ses employés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les dispositifs de contractualisation en matière de santé (contrat local de santé) - Les dispositifs d'échange en matières de prévention de la délinquance (CLSP/CISPD) 	<p>Nombre de municipalités adhérentes au projet</p>
	<p>S'investir en matière d'éducation, des familles, des professionnels, des associations pour retarder l'âge des premières consommations à risque et faire respecter les interdits qui protègent</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les dispositifs de politique de la ville pour les quartiers situés dans la géographie prioritaire de la politique de la ville - Les cités éducatives 	



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MILDECA

**Mission interministérielle de lutte contre les
drogues et les conduites addictives**

Préfecture du Rhône

